



Conseil Communautaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES
L'OREE DE BERCE-BELINOIS

Mardi 09 décembre 2014

Etaient Présents :

Ecommoy : GOUHIER Sébastien, RAUDIN Isabelle, CHOPARD Michel, VASSEUR Jocelyne, GERAULT Stéphane, SCHIANO Fabienne, BEUCHER Rachel ;
Laigné en Belin : DUPONT Nathalie (présidente), LANGLOIS Bruno, FOURNIER Colette ;
Marigné-Lailly : CHABAGNO Anne Gaëlle, CLEMENCE Jean-François ;
Moncé en Belin : PEAN Didier, BOYER Irène, BEATRIX Marie-Laure, LAGACHE Claudy ;
Saint Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude, PORTEBOEUF Cécilia ;
Saint Gervais en Belin : LECOMTE Bruno, PLU Mathilde, BOULAY Jean-Marie ;
Saint Ouen en Belin : PANNIER Olivier, BIGOT Yolande ;
Teloché : LAMBERT Gérard, BOISSEAU Paul ;
Conseillers communautaires.

Etaient absents ou excusés :

NAUDON Miguel (Moncé en Belin) donne pouvoir à M. PEAN
PROU Stéphanie (Teloché) donne pouvoir à M. LAMBERT
SEBILLET Marie-Noëlle (Teloché) donne pouvoir à M. BOISSEAU

Egalement présents :

PINEAU Olivier (Directeur général des services de la CdC)
CHOPLAIN Arnaud (Responsable service environnement)
HELBERT Anne-Cécile (Responsable du développement local)

M. BIZERAY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend les comptes-rendus des conseils du 13 et 20 novembre 2014 qui sont approuvés à l'unanimité.

Mme DUPONT présente ensuite l'ordre du jour.

1° / Présentation du budget prévisionnel OM 2015

Arnaud CHOPLAIN présente le budget prévisionnel OM 2015. Par anticipation sur les hausses de tarifs des prestataires, les tarifs ont été augmentés de 3%.

Budget prévisionnel 2015

		DEPENSES		RECETTES	
		Montant total TTC en euros	Services	Recettes diverses	REOM
537 000		232 000	Collecte OM	0	232 000
		255 000	Traitement OM	0	255 000
		50 000	Achat des sacs	4 000	46 000
375 608		141 758	Collecte des emballages	210 000	-19 882
		48 360	Collecte et transport du verre		
		3 240	Lavage des colonnes	0	3 240
		154 970	Tri des emballages	100 000	54 970
		20 000	Achat des sacs de tri	0	20 000
		7 280	Remboursement aux communes nettoyage des PAV	0	7 280
266 535		81 145	Déchetterie Laigné	15 000	62 145
				4 000	
		127 390	Déchetterie Ecommoy	22 500	96 890
				4 000	
		25 500	Déchetterie Guécélard	0	25 500
		20 500	Déchetterie Mulsanne	0	20 500
	2 000	Compacteur	0	2 000	
80 200		23 200	Broyage des déchets verts	0	23 200
		52 000	transport broyat	0	52 000
		5 000	Chargeuse	0	5 000
	4 400	Opérations ponctuelles (composteurs, DASRI, concours dessin, pneus)	1 000	3 400	
	17 000	Dépenses diverses (frais dép, eau, EDF, réparations,...)	0	17 000	
	3 000	Communication	250	2 750	
	110 000	Salaires	0	110 000	
	78 842,00	Amortissements	9 879,00	68 963,00	
	15 000	Admissions non valeur	0,00	15 000,00	
	5 000	Dépenses imprévues	0	5 000	
	1 482 585 €	Total	374 629 €	1 107 956 €	

En basant le calcul des tarifs de redevances sur un calcul identique à celui de 2006 (10^e année sans augmentation) les redevances à percevoir en 2015 seraient d'un montant de 925 000 €.

Total à financer	1 482 585 €
Recettes diverses	- 374 629 €

Reste à financer	1 107 956 €
Redevances à percevoir en 2015	- 925 000 €

Le reste à financer s'élève à 177 956 € et sera entièrement financé par le cumul des excédents des années antérieures et le cumul de cette année qui s'élèvera au minimum à 350 000 €. Arnaud CHOPLAIN explique que l'excédent reste constant car de nouvelles collectes compensent les hausses des coûts tous les ans. Il faut être vigilant sur la gestion des excédents de fonctionnement.

Arnaud CHOPLAIN présente les différents tarifs proposés pour 2015 pour les particuliers et les professionnels, discutés en commission Environnement.

Une élue demande pourquoi les tarifs sont différents en fonction des communes. Arnaud CHOPLAIN explique qu'en 2006, un tarif avait été mis en place en fonction des infrastructures gérées par les communes pour lesquelles il y a un ramassage des déchets. Par exemple, pour St Biez en Belin, il y a beaucoup moins de déchets à ramasser (écoles, ...) que pour Ecommoy (écoles, collège, gymnase, salle polyvalente, ...).

2°/ Fixation des tarifs et des réductions de redevances pour l'enlèvement des ordures ménagères pour 2015 pour les particuliers

La Présidente propose au Conseil Communautaire de maintenir les tarifs et les réductions de redevances 2014 pour l'année 2015, tels que discutés en commission Environnement.

Foyers 1 ramassage / semaine

	2014	2015
1 personne	66 €	66 €
Foyers 1,5 personnes*	80 €	80€
2 personnes	94 €	94 €
Foyers 2,5 personnes *	105 €	105 €
3 personnes	124 €	124 €
Foyers 3,5 personnes *	139 €	139 €
4 personnes	155 €	155 €
Foyers 4,5 personnes *	162 €	162 €
5 personnes et +	169 €	169 €
Résidences secondaires	92 €	92 €

**tarifs pour les foyers avec des enfants qui sont en garde alternée, un enfant en garde alternée compte pour 0,5 personne.*

De plus, il est proposé de maintenir, en 2015, la possibilité du paiement par prélèvement en une fois en avril ou en 5 fois, d'avril à août et de maintenir le paiement par Internet.

Ceci exposé, après examen des prévisions budgétaires pour 2015 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de redevance pour enlèvement des ordures ménagères suivants pour les particuliers pour 2015,
- De maintenir le paiement de la redevance par prélèvement, soit en une fois en avril, soit en 5 fois, d'égal montant, d'avril à août et de prévoir la possibilité de paiement par Internet.

- D'accorder les réductions suivantes :
 - o réduction à hauteur de -45% pour les foyers collectés en ordures ménagères habitant une commune limitrophe (pas d'accès en déchetterie),
 - o réduction de 14 € pour ceux qui doivent déposer leurs sacs à plus de 500 mètres de leur habitation, réduction de 50% pour les terrains de loisirs non habitables.

3°/ Fixation des tarifs de redevances pour l'enlèvement des déchets des communes et des professionnels pour 2015

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de redevance pour l'enlèvement des déchets des professionnels et des communes pour 2015, en maintenant les tarifs fixés en 2014.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de redevance ordures ménagères suivants pour les communes et les professionnels pour 2015 :

Communes	Population actualisée	Tarif par habitant	Cotisation 2015
Ecommoy	4751	1.10 €	5226,10
Laigné en Belin	2 390	1.02 €	2437,80
Marigné - Laillé	1 708	0.96 €	1639,68
Moncé en Belin	3 485	1.02 €	3554,70
St Biez en Belin	714	0.91 €	649,74
St Gervais en Belin	2 149	1.02 €	2191,98
St Ouen en Belin	1 354	0.96 €	1299,84
Teloché	3 675	1.02 €	3748,50
Total	20 226		20 748.34

Professionnels

Catégories	Tarifs 2015 en Euros
1ère	65
2ème	101
3ème	163
4ème	217
5ème	326
6ème	431
Hors cat. 1	577
Hors cat. 2	787
Hors cat. 3	865
Hors cat. 4	1 310
Hors cat. 5	1 836
Hors cat. 6	2 622

Autres structures	Tarifs 2015 en Euros
Marché	1 310
Camping d'Ecommoy	394
Camping de Marigné	261
Maison de retraite d'Ecommoy	4 430
Maison de retraite de Laigné	3 664

4°/ Fixation des tarifs pour les apports des professionnels en déchetteries pour 2015

La Présidente expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs pour l'apport des professionnels en déchetterie pour 2015, en maintenant les tarifs fixés en 2014.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour l'apport des professionnels en déchetterie pour 2015 :

Matériaux	Tarif 2015/tonne
Gravats	16 €
Encombrants	117 €
Déchets verts	36 €
Bois	41 €

5°/ Fixation des tarifs pour les sacs poubelle supplémentaires pour 2015

La Présidente expose que la commission propose de maintenir les tarifs 2014 soit :

Sacs supplémentaires	Tarif 2014	Tarif 2015
Rouleaux de 20 sacs de 30 litres	10 €	10 €
Rouleaux de 20 sacs de 50 litres	15 €	15 €
Rouleaux de 20 sacs de 110 litres	20 €	20 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs proposés ci-dessus pour les sacs poubelles supplémentaires pour 2015.

6°/ Remboursement de frais aux communes pour le nettoyage des abords des conteneurs,

La Présidente propose au conseil de maintenir le montant du remboursement versé par la CdC aux communes à 5 € par semaine par PAV, comme en 2014, soit :

- Ecommoy : 5 PAV soit 1 300 €
- Laigné : 4 PAV soit 1 040 €
- Marigné : 4 PAV soit 1 040 €

- Moncé :	4 PAV	soit 1 040 €
- St Biez :	2 PAV	soit 520 €
- St Gervais :	3 PAV	soit 780 €
- St Ouen :	1 PAV	soit 260 €
- Teloché :	5 PAV	soit 1 300 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter, pour 2015, les modalités de remboursements aux communes présentées ci-dessus.

7°/ Convention avec la commune d'Ecommoy en ce qui concerne l'entretien des espaces verts de la piscine

La Présidente propose au Conseil communautaire de procéder au renouvellement de la convention passée avec la mairie d'Ecommoy. En cas d'indisponibilité des agents techniques de la Communauté de communes, les agents de la Commune entretiendront les espaces verts de la piscine au coût forfaitaire de 16 € par heure.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter le renouvellement de la présente convention, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

8°/ Entretien du balisage des circuits VTT année 2014

Olivier PINEAU explique que comme chaque année, l'ONF a proposé un devis d'entretien du balisage des circuits VTT pour la saison 2014 d'un montant de 3 900 €. 15,13 % des circuits VTT passent sur le territoire de l'Orée de Bercé Belinois, notamment sur la commune de Marigné-Laillé.

Conformément à la convention signée entre l'ONF et les Communauté de communes, le montant de la participation de la CdC de l'Orée de Bercé-Belinois s'élève à 634.17 € décomposé comme suit :

- 15.13 % de 3 900 €	= 590.07 €
- 15.13 % de 291.48 € (dépenses de communication)	= 44.10 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise par 27 voix Pour et 1 abstention la Présidente à reverser cette somme à la CdC de Lucé, support de l'opération.

Arnaud CHOPLAIN ajoute que si les élus ont connaissance de problèmes de balisage ou d'entretien sur les sentiers de randonnées, il les remercie de lui faire remonter les informations afin que le nécessaire soit fait.

9°/ Fixation d'un cadre pour les fonds de concours,

Après discussion et validation en Bureau communautaire, la Présidente propose au Conseil d'approuver le principe de l'attribution de fonds de concours aux communes de St Biez en Belin et de St Ouen en Belin pour 2015 et 2016, selon les modalités suivantes :

- 1 projet par an avec un fonds de concours à hauteur de 15 100 € maximum par an pour la commune de St Biez en Belin,
- 1 projet par an avec un fonds de concours à hauteur de 2 600 € maximum pour la commune de St Ouen en Belin.

Olivier PINEAU explique le système des fonds de concours. La communauté de communes peut ainsi financer par le biais d'un fonds de concours des équipements ou des réalisations communales qui sont de compétence communale et inversement les communes peuvent subventionner par fonds de concours des équipements communautaires qui sont de compétence communautaire. La limite du système, c'est que le fonds de concours doit servir à subventionner un équipement et pas le fonctionnement de l'équipement.

Certains élus estiment que c'est un vote de principe d'une compensation financière pour rééquilibrer un déséquilibre souligné par deux communes. La présidente précise que cette proposition ne concerne que les années 2015 et 2016. Ceci permet de faire un point zéro. M. GOUHIER souhaite savoir quels sont les projets qui vont bénéficier de ces fonds de concours.

M. GOUHIER ET Mme RAUDIN exposent leurs inquiétudes quant au budget final de la communauté de communes. Olivier PINEAU présente aux membres du conseil la prospective financière actualisée. Elle prend en compte la taxe foncière des Zacs nouvelles, le partage du FPIC, une augmentation des impôts communautaires de 3% et le paiement des TAP.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'accepter par 18 voix Pour, 4 voix Contre et 6 abstentions le règlement cadre des fonds de concours tel qu'exposé :

- 1 projet par an avec un fonds de concours à hauteur de 15 100 € maximum par an pour la commune de St Biez en Belin,
- 1 projet par an avec un fonds de concours à hauteur de 2 600 € maximum pour la commune de St Ouen en Belin.

10°/ Partage de l'évolution du FPIC

Après discussion et validation en Bureau communautaire, la Présidente propose au Conseil d'approuver le principe du partage du FPIC à hauteur de 50%-50% entre les communes et la Communauté de communes.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prévoir, pour 2015, le partage à 50 % de l'évolution du FPIC entre la CdC et les communes membres.

11°/ Décision sur le lancement du projet de l'école de musique

La présidente expose qu'il est proposé au conseil de statuer sur le lancement opérationnel du projet de construction de locaux pour l'école de musique, conformément au programme validé en mars 2014 par les élus du précédent mandat.

Pour rappel, Olivier PINEAU présente le plan de financement prévisionnel qui fait apparaître un coût d'opération estimé à 2 228 000 €, avec un reste à financer par la CdC de 1 293 000 € pour lequel est prévu un emprunt de 1 000 000 €.

Estimatif travaux école de musique Laigné

Dépenses	
Poste	Montant HT
Travaux bâtiment	1 830 000 €
Travaux extérieurs	65 000 €
Coût travaux H.T.	1 895 000 €
Honoraires, études, frais divers (12%)	253 005 €
Matériel divers, mobilier	50 000 €
Coût d'opération H.T.	2 198 005 €
Aléas, révision marchés	30 000 €
Coût final	2 228 005 €

Etudes maîtrise d'œuvre : juin 15 à décembre 15

Travaux : juin 16 à août 17

Recettes		
Libellé	Montant	
Conseil régional (CTU 2015-2018)	250 000 €	
Etat - DETR (20% des travaux plafonnés)	319 680 €	
Conseil général (équipements)	110 000 €	
FEDER (10 % des travaux)	190 760 €	
Réserve parlementaire	0 €	
<i>Fonds de concours Laigné</i>	<u>65 000 €</u>	
Total subventions	935 440 €	41,99%
Reste à financer	1 292 565 €	58,01%
Autofinancement	292 565 €	22,63%
Emprunt	1 000 000 €	77,37%
Emprunt à 2 % sur 25 ans = annuité de		
51 220 €		

Le débat s'engage sur le choix de la procédure : concours ou marché.

M. GOUHIER pose la question d'équité entre toutes les communes au sujet de l'aide apportée par la commune de Laigné via un fonds de concours. Mme DUPONT répond que le conseil municipal s'est positionné à un moment sur le projet de rénovation de l'école de musique en acceptant d'y participer à hauteur de 65 000 €. Le changement de projet de la CDC ne modifiera pas la position du conseil municipal de Laigné en Belin, qui souhaite conserver l'école de musique sur sa commune. Elle ajoute que d'autre part, le SIVOM fournit le terrain sur sa réserve foncière ainsi que l'amenée des réseaux.

Mme CHABAGNO demande si on peut avoir une estimation du surcoût impacté par les avenants éventuels. Olivier PINEAU dit que l'école de St Calais a eu un surcoût de 30 000 €. Mme DUPONT dit que pour la salle des fêtes de Laigné, pour l'instant il n'y a aucun surcoût. M. LECOMTE ajoute que normalement s'il y a plus de 10% d'avenant, le marché est contestable.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser la présidente à lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil décide de voter à main levée et par 23 voix Pour, 2 voix Contre et 3 abstentions :

- de lancer le projet de construction de locaux pour l'école de musique, conformément au programme établi en mars 2014 et validé par le conseil,
- d'autoriser la présidente à lancer une procédure de marché de maîtrise d'œuvre et, d'une manière générale, tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

12°/ Modification de la délibération prise le 10 juin dernier relative à la vente d'un terrain à la SARL le Jardin du Prieuré

La présidente propose de redélibérer sur la vente d'un terrain à la SARL le Jardin du Prieuré situé sur le Parc d'activités des Portes du Belinois.

Anne-Cécile HELBERT explique qu'il s'agit de spécifier que le prix de 15 € le m² est en HT et que la surface est approximativement de 5 151 m² et non de 4 882 m².

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité ces modifications.

13°/ Présentation de la charte d'utilisation des téléphones portables

La présidente propose au Conseil de valider le projet de charte d'utilisation des téléphones portables. Cette dernière a fait l'objet d'un avis favorable du CTP du Centre de gestion de la Sarthe.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la charte d'utilisation des téléphones portables.

14°/ Dépenses d'investissement avant vote du budget 2015

La présidente propose au Conseil d'autoriser des dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2015 :

- Budget général : compte 0/20 2183 : 2 000€ pour du renouvellement de matériel informatique.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité les dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2015 tel qu'exposé ci-dessus.

15°/ Information sur les décisions prises par délégation

Présidente :

- La présidente a décidé de ne pas préempter l'immeuble bâti d'une surface d'environ 2 hectares situé sur l'ex site de la société Belipa que la société JB Sol vend à M Mignon, gérant de société à Ecommoy.
- La présidente a décidé d'effectuer, sur le budget SPANC, un virement d'un montant de 30 € de l'article 618 R à l'article 673 R.
- La présidente a décidé de fixer, sur le budget général, la durée d'amortissement des fonds de concours à 5 ans.

- La présidente a décidé de fixer, sur le budget annexe Déchets, la durée d'amortissement des conteneurs à 3 ans.
- La présidente a décidé d'effectuer, sur le budget général, un virement d'un montant de 46 000 € du compte 0/1 020 R à l'article 0/20 2182 R.

La liste des engagements est jointe à la convocation. Aucune remarque n'est formulée.

16°/ Questions diverses

Une proposition d'une méthodologie pour la réalisation du schéma de mutualisation pour le mandat 2013-2018, a été donnée aux membres du Conseil. Cette méthodologie a été approuvée par la commission Finances. Aucune remarque n'est formulée.

Arnaud CHOPLAIN informe les membres du Conseil que les déchetteries seront fermées les 24 et 31 après-midi et qu'elles seront ouvertes les 26 et 27 décembre et les 02 et 03 janvier.

M. LECOMTE demande que le fonctionnement des demandes aux bailleurs sociaux soit mis à l'ordre du jour d'un Conseil afin de faire un point sur ce sujet et une projection sur ce qui a été exposé en matière de logement social.